

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR ALPHA PROMOTION.

Le présent document reçoit l'approbation totale d'ALPHA PROMOTION.

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR
L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)**

22/02/2021

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE
GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre
concernée**

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans la promotion immobilière de logements.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de commercialisation. Tout retrait d'un des futurs acquéreurs pourrait engendrer du retard d'encaissement venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé au risque lié aux travaux. Tout retard pourrait engendrer des pénalités venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé aux risques liés aux autorisations administratives et financements. En cas de demande d'autorisations administratives ou financements supplémentaires, tout retard pourrait engendrer des pénalités venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 1 500 000 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement
--

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

La société ALPHA PROMOTION est une SAS de droit français ayant établi son siège social à Ayse (74130), 298 Avenue du Mole et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 844 710 400.

2. Activité de l'Emetteur

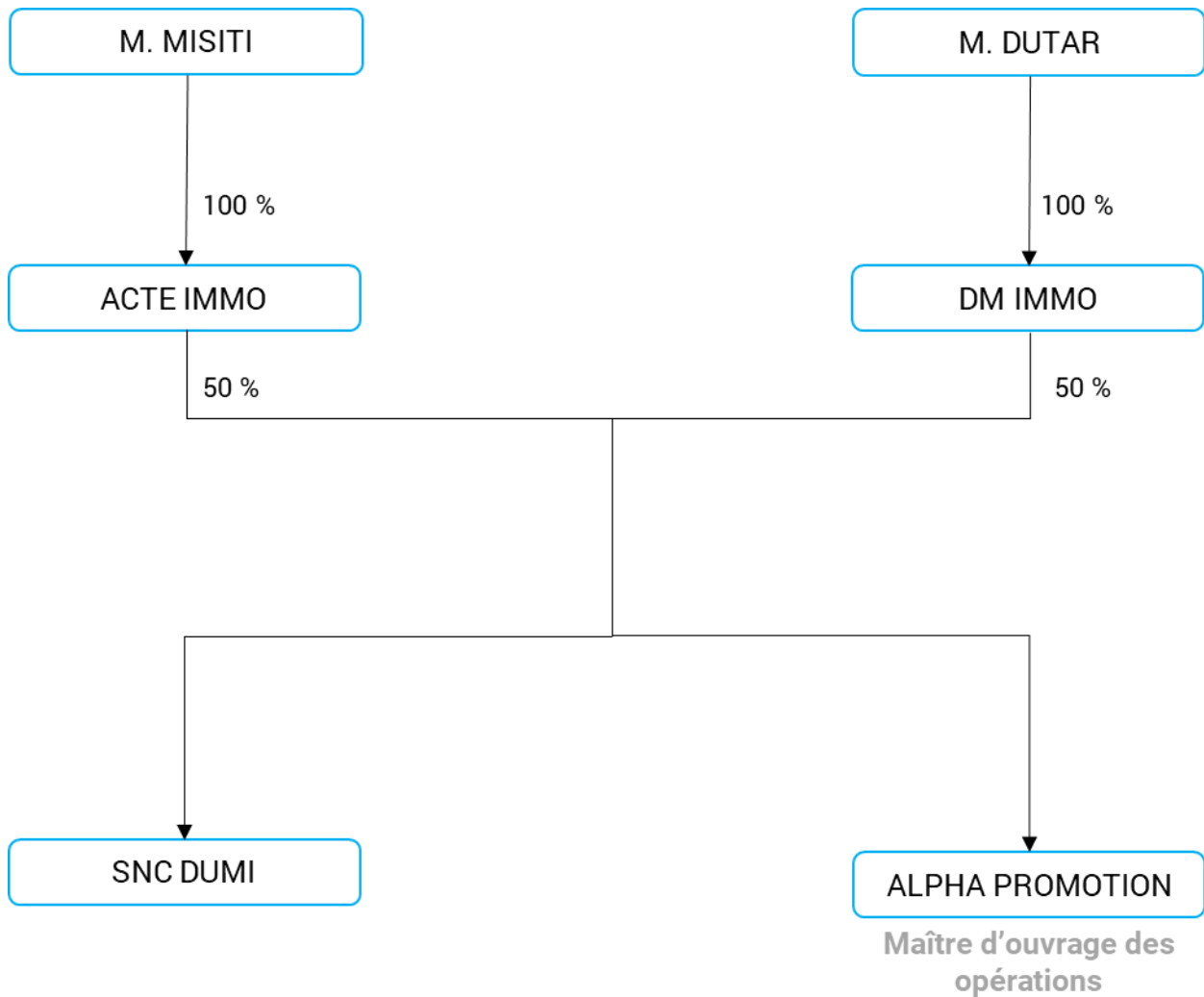
ALPHA PROMOTION est spécialisée dans la promotion immobilière de logements. Elle a notamment pour objet social :

- L'acquisition de tous terrains à bâtir, de tous biens immobiliers ou droits de surélévation de biens immobiliers existants
- La construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations (sous-traitance),
- La vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en l'état futur d'achèvement ou après achèvement
- Location de lots invendus dans l'attente de leur revente
- Toutes opérations de promotion immobilière, de marchand de biens et de commercialisation de biens immobiliers

3. Actionnariat

Actionnaires :

A la date d'émission des titres, le capital social de la société sera intégralement libéré et détenu à 50 % par ACTE IMMO, SARL dont le siège social est situé au 298 Avenue du Mole ZA des Lacs, 74130 Ayse et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 533 606 794 et 50 % par DM IMMO, SARL unipersonnelle, dont le siège est situé au 290 Avenue de Mélèzes, 74300 Thyez et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 825 104 193.



4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Président : Nicolas MISITI
 Directeur Général : Murat DUTAR

Rémunération :

Il n'y a aucun montant provisionné ou constaté par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Le commissaire aux comptes désigné au sein de ALPHA PROMOTION est MG Mont Blanc, dont le siège social est situé 4 Place des Allobroges – 74 300 Cluses et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 341 783 488.

B. Informations financières concernant l'Emetteur

1. Comptes annuels

Les comptes des sociétés ALPHA PROMOTION, ACTE IMMO et DM IMMO sont reprise en annexes pour les exercices 2019.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 10/02/2021 ses fonds propres s'élèvent à 241 035 €.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 196 624 €.

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

C. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	2 000 000 euros
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	1 500 000 euros
Valeur nominale d'une Obligation	1 euro
Date d'ouverture de l'Offre	22 Février 2021
Date de fermeture de l'Offre	12 Mars 2021
Date d'émission prévue des obligations	12 Mars 2021
Frais à charge des investisseurs	Aucun

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 2 000 000 euros. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 19 Février 2021 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

La souscription aux deux millions (2 000 000) d'Obligations pourra être ouverte dès la signature du présent contrat jusqu'au 12/03/2021 au plus tard.

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1er arrivé, 1er servi » :

chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;

à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;

lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 12/03/2021.

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 12 Mars 2021.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt obligataire sont à charge de l'Emetteur.

B. Raisons de l'offre

1. Description du projet immobilier

A. Opération

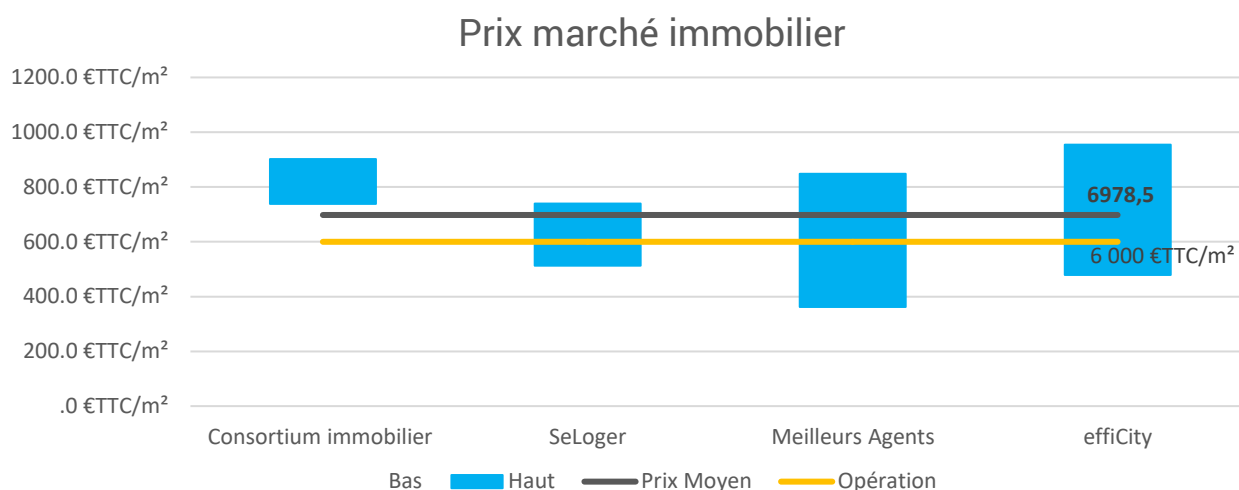
L'opération prend place sur la **commune des Gets**, en Haute-Savoie, à 40 kilomètres de Genève. Le secteur est très apprécié d'une clientèle aisée, étrangère (suisse et anglaise principalement), désireuse d'acquérir un bien proche des pistes de ski et du Lac Léman. Les Gets, commune touristique réputée pour les sports d'hiver, dispose en effet de plusieurs remontées mécaniques menant directement au **grand domaine des Portes du Soleil**.

Le projet *Les Chamois* consiste en la **réhabilitation d'un bâti en R+2, une ancienne colonie de vacances, en 10 lots de bon standing, ainsi que 10 places de parkings individuels et fermés en sous-sol**. Les typologies proposées vont du T2 au T4 afin de répondre au mieux à la demande du secteur.

L'opération est portée par **ALPHA PROMOTION**, un groupe dirigé par des opérateurs évoluant dans le domaine du bâtiment depuis plus de 10 ans. Ils ont plusieurs sociétés dans le secteur de la construction, notamment une société d'électricité et une société générale du bâtiment. Une part des travaux est réalisée directement à travers leurs sociétés, ce qui leur permet d'avoir une **maîtrise totale des coûts et délais**, et ainsi **développer leurs activités sur l'intégralité de la chaîne de valeur immobilière**.

Lot n°	Niveau	Typologie	m ²	Annexes	Prix/m ²	Prix de vente TTC
1	RDC	2	54	12	6 000	324 600
2	RDC	4	73	23,4	6 000	440 400
3	RDC	3	88	32,7	6 000	525 000
4	1er	2	42	5	6 000	249 000
5	1er	2	42	2,5	6 000	250 800
6	1er	3	69	8,2	6 000	415 800
7	1er	3	64	8,2	6 000	385 800
8	Comble	3	65	8,4	6 000	390 000
9	Comble	2	47	7	6 000	280 200
10	Comble	3	69		6 000	414 000
Garages		Nb d'unités	10		17 100	171 000
TOTAL			613		6 000	3 846 600

Prix de marché :



Les prix proposés par l'opérateur se situent **dans la moyenne des prix du secteur**, légèrement en deçà du prix moyen constaté. Cela s'explique par la disparité des prix sur la commune des Gets, très dépendant de la qualité des biens (de nombreux biens d'exceptions sont présents sur le secteur) et de la proximité avec le centre-ville, dont le projet est distant de 2 kilomètres (mais à seulement 700 mètres de la première remontée mécanique). Les prix sont bas également par prudence, l'opérateur préférant vendre rapidement son opération.

B. Planning prévisionnel



Le planning prévisionnel prévoit une fin des travaux courant T4 2021, permettant alors à l'opérateur de livrer les premiers biens et d'avancer sur la commercialisation durant la période hivernale, période la plus propice à l'écoulement commercial des biens situés au pied des pistes de ski. Le remboursement est prévu à 18 mois afin de laisser un délai suffisant à l'opérateur pour clôturer sa commercialisation, même si ce dernier est confiant quant au remboursement de l'opération avant cette échéance.

C. Bilan de la promotion

Postes	Montants TTC	Commentaires
Chiffre d'affaires	3 846 600	6 000 €TTC/m²
Coût d'acquisition	1 300 000	2 122 €/m ²
Frais notaires	39 000	
Hypothèque	24 960	
Travaux	1 000 000	1 632 €TTC/m ²
Honoraires techniques	50 000	5% du montant des travaux
Assurances	4 000	
Frais financiers	144 000	
Honoraires de gestion	20 000	
Coût de revient à l'acquisition	2 581 960	4 215 €TTC/m²
Honoraires commercialisation	180 000	5%
Aléas	10 000	
Intérêts financiers	300 000	
Coût de revient total	3 061 960	4 998 €TTC/m²
Marge nette	784 640	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>20%</i>	
<i>TVA sur marge</i>	<i>156 928</i>	

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

D. Structure de financement

Financement de l'opération

Besoins	Ressources		
	Apport en fonds propres opérateur :	361 960 €	14%
	Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	2 000 000 €	77%
	Autorisation de découvert Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	220 000 €	9%
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)			
Total besoins	2 581 960 €	Total ressources	2 581 960 € 100%

3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré

L'opérateur, en plus du financement obligataire réalisé par RAIZERS et de son apport en fonds propre, fera appel à un financement octroyé par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 220 000 € et prenant la forme d'une autorisation de découvert sur les comptes d'ALPHA PROMOTION.

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	Euro
Valeur nominale	1 euro
Date d'échéance	Les Obligations sont émises pour une durée de 18 mois à compter de la Date d'Emission. Ainsi, un an et demi après la date d'émission chaque obligation aura été remboursée.
Date de remboursement	12 Septembre 2022 au plus tard
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 16 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 17 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	10%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 14 du contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexe

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2019 des sociétés ALPHA PROMOTION, DM IMMO et ACTE IMMO

**ALPHA PROMOTION – Immatriculée au RCS de Annecy
n° 844 710 400 - SARL au capital de 200 000 €
298 Avenue du Mole - 74130 Ayse**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 2 000 000 EUROS
COMPOSE DE 2 000 000 OBLIGATIONS
(le « Contrat »)**

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une opération de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2-1 bis du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société ALPHA PROMOTION, SARL en cours de transformation en SAS, dont le siège social est situé 298 Avenue du Mole - 74130 Ayse et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 844 710 400, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur a pour activité la promotion Immobilière de logements et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour le financement d'un projet immobilier de réhabilitation nommé « LES CHAMOIS - LES GETS I », situé au 1 Route du Tour, 74260, Les Gets (« **L'Opération** »).

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de deux millions d'euros (2 000 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par deux millions (2 000 000) d'obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal de un euros (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à la clause 14 du présent Contrat.

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 30 Septembre 2020 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux deux millions (2 000 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du présent contrat jusqu'au 12 mars 2021 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 12 mars 2021 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturée par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les Obligations sont émises pour une durée de 18 mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, un an et demi, après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque obligation aura été remboursée.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit, ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 GARANTIES A PREMIERE DEMANDE / CAUTIONS PERSONNELLES

ACTE IMMO, SARL au capital de 6 200 euros, dont le siège social est situé au 298 Avenue du Mole ZA des Lacs - 74130 Ayse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 533 606 794, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

ET

DM IMMO, SARL unipersonnelle au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé au 290 Avenue des Mélèzes - 74300 Thiez, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro

825 104 193, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

ET

Monsieur MISITI Nicolas, né le 23 Juin 1974, résidant au 298 Avenue du Mole ZA des Lacs 74130 Ayse, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

ET

Monsieur DUTAR Murat, né le 21 Mai 1979, résidant 10 impasse des Myosotis, 74950 Scionzier, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

12 GARANTIE HYPOTECAIRE

Pour garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire (principal, intérêts, frais et accessoires), une hypothèque de premier rang sera inscrite sur l'Immeuble par le Représentant de la Masse le jour de l'acquisition de l'Immeuble par l'Emetteur, ci-après dénommé la « **Garantie Hypothécaire** ».

Pour garantir aux Porteurs l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire visée au présent article 12, l'Emetteur affecte à titre de gage au profit du Représentant de la Masse, qui accepte, la somme représentant le montant de l'Emprunt Obligataire (déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-dessus) qui sera versée au notaire représentant Raizers pour la prise de garantie hypothécaire susvisée (le « Notaire Séquestre »).

Pour assurer la validité du gage, cette somme sera versée au Notaire Séquestre, qui en sera constitué dépositaire et séquestre.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée au Notaire Séquestre de son obligation de conservation de la somme susvisée et de lui donner instruction de verser ladite somme au notaire représentant l'Emetteur pour l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire susvisée.

Par dérogation à l'article 1960 du Code civil, l'Emetteur autorise d'ores et déjà et de manière irrévocable le Notaire Séquestre à libérer le montant séquestré à la seule demande de Raizers.

Ce versement sur instruction de Raizers vaudra au Notaire Séquestre pleine et entière décharge de sa mission.

L'encaissement des fonds par le Notaire Séquestre vaudra acceptation de la mission qui lui est confiée dans les termes stipulés aux présentes.

13 CONDITIONS SUSPENSIVES DE VERSEMENT DES FONDS

La validité du présent Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « **Conditions Suspensives** »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception des GAPD et cautions personnelles ;
- Inscription hypothécaire sur le foncier et le bâti ;
- Réception du Kbis et des statuts signés certifiés conformes suite à la transformation de la SARL ALPHA PROMOTION en SAS ;

- Vérification de l'actif / passif certifiée par un CAC de la société ALPHA PROMOTION une fois sa transformation effective en SAS ;
- Tenue d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la SAS ALPHA PROMOTION autorisant la levée obligataire dès sa transformation.

14 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de DIX POUR CENT pour cent (10 %) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

15 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux de 3% l'an et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

16 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

17 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

17.1 Remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur de la totalité des obligations

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement des Obligations à tout moment avant leur Date d'Échéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire (tel que défini ci-dessous), sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables, et à condition d'en aviser (un tel avis étant irrévocable) les Porteurs trente (30) jours calendaires avant ledit remboursement.

Le « Montant de Remboursement Volontaire » sera égal, pour chaque Obligation en euros arrondi au centime d'euro le plus proche (0,005 euro étant arrondi au centième d'euro inférieur), à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus au titre de l'Obligation, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement Volontaire (exclue).

17.2 Remboursement anticipé volontaire de l'Émetteur par tranches

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement par tranches des Obligations restantes avant leur Date d'échéance, sous réserve du respect de l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables et à condition d'en aviser (un tel avis est irrévocable) le Représentant des obligataires dix (10) jours calendaires avant le remboursement d'une tranche.

Les tranches de remboursement se définissent comme suit :

- Tranche 1 : 500 000 €
- Tranche 2 : 500 000 €
- Tranche 3 : 500 000 €
- Tranche 4 : 500 000 €

Le montant de remboursement des intérêts ne peut être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt obligataire.

18 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement anticipé (exclue) :

- défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Émetteur depuis plus de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- livraison de l'Opération définie en article 3 ;
- s'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception par l'Émetteur de la notification dudit manquement :
 - non-respect par l'Émetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
 - inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Émetteur ;

- refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
- changement de contrôle de l'Emetteur, caractérisé soit par le transfert de plus de 50% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un actionnaire tiers, soit par tout évènement ou convention ayant pour conséquence le changement de contrôle effectif de l'Emetteur, que ce soit dans l'immédiat ou à une échéance antérieure à la maturité de l'obligation ;
- en cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
- en cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
- en cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- en cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- en cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

19 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de cinq (5) jours ouvrés à la suite de la date prévue à l'échéancier, procéder à une mise en demeure, puis, en cas de non-exécution dans les trente (30) jours ouvrés suivant la constatation du défaut, à un recouvrement amiable.

A cet effet, les parties conviennent qu'à la seule demande de l'une d'entre elles, elles feront appel à un médiateur de la Chambre professionnelle de la médiation et de la négociation. Les coûts d'intervention du médiateur seront à la charge de l'Emetteur. Les deux parties s'engagent à un entretien individuel et une réunion au moins avec le médiateur en vue de rechercher avec son concours régulateur la solution la plus adaptée à la résolution du différend.

Ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la désignation du médiateur.

Passé ce délai, l'Emetteur se verra assigner devant le tribunal de commerce compétent par une procédure collective.

Raizers se réserve le droit de mander une société de recouvrement de créances à ces fins. L'ensemble des coûts afférents à cette procédure sera à la charge de l'Émetteur.

20 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 21 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

21 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

22 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

22.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

22.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- l'Émetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Émetteur ; et
- les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

22.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

22.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

22.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

22.6 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées

et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

22.7 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- un résumé de l'activité du semestre écoulé ;
- les principaux indicateurs clés de performance de l'Emetteur à savoir au minimum (i) le chiffre d'affaires, (ii) l'excédent brut d'exploitation et (iii) le résultat net ;
- l'état de la trésorerie de l'Emetteur à date ; et
- le niveau d'endettement de l'Emetteur.

22.8 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

23 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

24 DECLARATIONS ET GARANTIES

24.1 Reprise des engagements

L'Emetteur déclare qu'à l'issue de la transformation de la SARL ALPHA PROMOTION en SAS, cette dernière reprendra les engagements des associés formalisés ce jour au sujet de l'Emprunt Obligataire envisagé ainsi que toutes les garanties qui y sont attachées et ce aux mêmes conditions. Cette reprise des engagements revêt un caractère automatique et immédiat, dès lors que la transformation sera effective. La nouvelle SAS ALPHA PROMOTION ne pourra en aucun cas s'en dégager.

24.2 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

24.3 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- l'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- l'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- la signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- l'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- l'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

25 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel pour les besoins de l'article 15.2 du présent Contrat exclusivement, aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**

ALPHA PROMOTION
298 Avenue du Mole - 74130 Ayse
- **Pour Raizers :**

Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris
A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

26 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

27 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

28 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.


29 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

Signé électroniquement,

Signé par Murat DUTAR
Le 19/02/2021

Signed with
universign



ALPHA PROMOTION

Représentée par : M. Nicolas MISITI et M. Murat DUTAR

Titre : Gérants

Signé par Nicolas MISITI
Le 19/02/2021

Signed with
universign



Signé par Grégoire LINDER
Le 19/02/2021

Signed with
universign



RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

Il est convenu entre l'Emetteur, chaque Porteur et Raizers que Raizers n'est partie au présent Contrat que pour les besoins des clauses 4 « Montant de l'émission » et 7 « Modalités de Souscription »

La signature électronique du bulletin de souscription par le porteur de l'obligation vaut pour signature du Contrat.



EURL DM IMMO

290 AVENUE DES MELEZES

74300 THYEZ

Exercice du : 01/10/2018 au 30/09/2019

Comptes arrêtés au : 30/09/2019

SIRET : 82510419300016 Code NAF : 4110A

1° -

DONNEES DE GESTION
LE RESULTAT DE VOTRE ACTIVITE

2° -

COMPTES ANNUELS

3° -

LIASSE FISCALE

MG Mont Blanc

4 place des Allobroges

74300 CLUSES

Numéro SIRET : 34178348800016

montblanc@my-mg.com

Tél : 04 79 71 79 79

Fax :

Sommaire

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

<i>Pacte des Entrepreneurs</i>	1
DOSSIER GESTION	2
<i>Bilan Répartition graphique</i>	3
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	4
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	5
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	6
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	7
<i>Du résultat à la trésorerie</i>	8
<i>Explication de la trésorerie et graphique</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
<i>Détail de l'Actif</i>	12
<i>Détail du Passif</i>	13
COMPTES ANNUELS	14
<i>Attestation de présentation des comptes</i>	15
<i>Bilan Actif</i>	16
<i>Bilan Passif</i>	17
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	18
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	19
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	20
<i>Immobilisations</i>	22
<i>Provisions</i>	23
<i>Créances et Dettes</i>	24
<i>Plusieurs postes du bilan</i>	25
<i>Charges à payer</i>	26
<i>Capital social</i>	27
<i>Filiales et participations 1</i>	28
LIASSE FISCALE	29
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	30
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	31
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	32
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	33
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	34
<i>2033B - Divers à réintégrer</i>	35
<i>2033B - Divers à déduire</i>	36
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	37
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	38
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	39
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	40
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	41
<i>Taux réduit IS page 1</i>	42
<i>Taux réduit IS page 5</i>	43



Partenaire conseil des entrepreneurs

Depuis 1961, nous avons toujours évolué au-delà du cadre de l'expertise comptable et accompagné en véritable partenaire les développements professionnels et personnels de nos clients. Que vous soyez en phase de création, développement ou transmission, nous sommes à vos côtés par notre disponibilité, nos équipes spécialisées et nos implantations géographiques.



| Notre proximité



290 collaborateurs dont 33 experts comptables et 9 experts métiers.
34 400 clients nous font confiance.



SAVOIE (73) Aime | Albertville | Bourg-Saint-Maurice | Chambéry | Drumettaz-Clarafond | La Ravoire | Moutiers | La Plagne | Le Pont-de-Beauvoisin | Saint-Jean-de-Maurienne | Val d'Isère | Val Thorens.



HAUTE-SAVOIE (74) Archamps | Chavanod | Cluses | Megève | Morzine | Tignes | Thônes.



ISERE (38) Bourg d'Oisans | Gières | L'Alpe d'Huez | La Côte-Saint-André | Les Deux Alpes | Voiron.



RHÔNE (69) Lyon | Tarare

| Nos solutions en ligne

- > MG Connect
- > MG Paie en ligne
- > MG Compta en ligne
- > MG FP Connect

24H/24
7J/7



Partagez en toute simplicité



Consultez, saisissez, déposez, classez



Dématérialisez



Echangez en toute sécurité

Espaces 100% privés et sécurisés

| Nos adhésions



France Défi : 1er groupement d'experts comptables et de commissaires aux comptes indépendants.



HLB International : a worldwide organization of accounting firms and business advisers.

| Notre Certification Qualité ISO 9001



Notre entreprise est certifiée ISO 9001*. Ce cadre nous aide à améliorer en continu nos processus interne. Notre mode d'organisation vise à ce que vous obteniez des prestations conformes à vos attentes et à garantir une satisfaction de long-terme. La continuité de nos efforts est vérifiée chaque année par un organisme certificateur indépendant.

*suivant champ d'application disponible sur my-mg.com/qualite

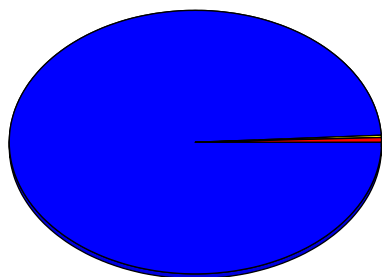


Etats financiers au 30/09/2019

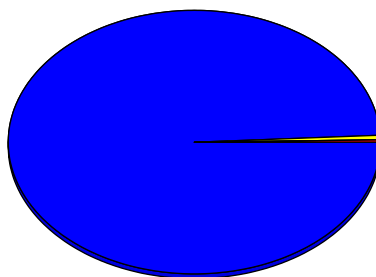
DOSSIER GESTION

Bilans Comparatifs

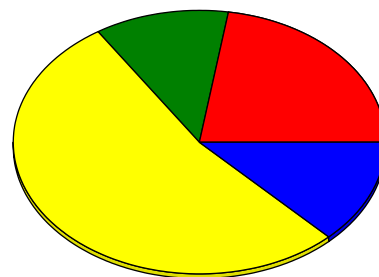
Etat exprimé en euros Etat en valeurs nettes	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019
	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 - Immobilisations nettes ■ 2 - Valeurs d'exploitation ■ 3 - Réalisable ■ 4 - Disponible 		420 <i>0,30</i>
			52 000 <i>11,67</i>
	360 <i>0,43</i>	867 <i>0,63</i>	236 484 <i>53,07</i>
	82 505 <i>99,57</i>	136 654 <i>99,07</i>	56 671 <i>12,72</i>
TOTAL ACTIF	82 865 <i>100,00</i>	137 941 <i>100,00</i>	445 576 <i>100,00</i>



30/09/2017

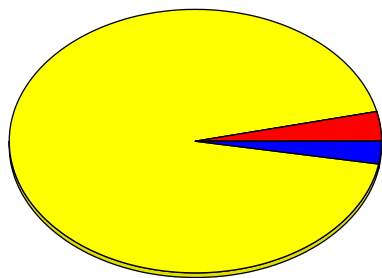


30/09/2018

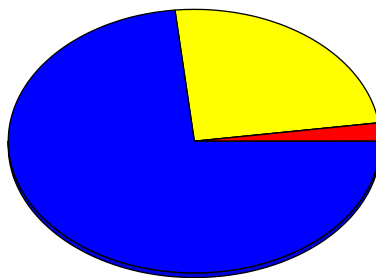


30/09/2019

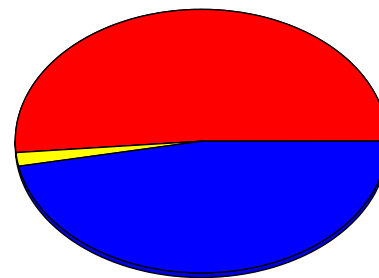
Etat exprimé en euros Etat en valeurs nettes	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019
	<ul style="list-style-type: none"> ■ 5 - Capitaux propres ■ 6 - Provisions pour risques et charges ■ 7 - Emprunts à long et moyen terme ■ 8 - Exigible à court terme □ 9 - Concours bancaires courants 		2 914 <i>2,11</i>
	3 081 <i>3,72</i>	33 679 <i>24,42</i>	7 221 <i>1,62</i>
	77 591 <i>93,64</i>	101 337 <i>73,46</i>	209 417 <i>47,00</i>
	2 160 <i>2,61</i>	11 <i>0,01</i>	
	33 <i>0,04</i>		
TOTAL PASSIF	82 865 <i>100,00</i>	137 941 <i>100,00</i>	445 576 <i>100,00</i>



30/09/2017



30/09/2018



30/09/2019

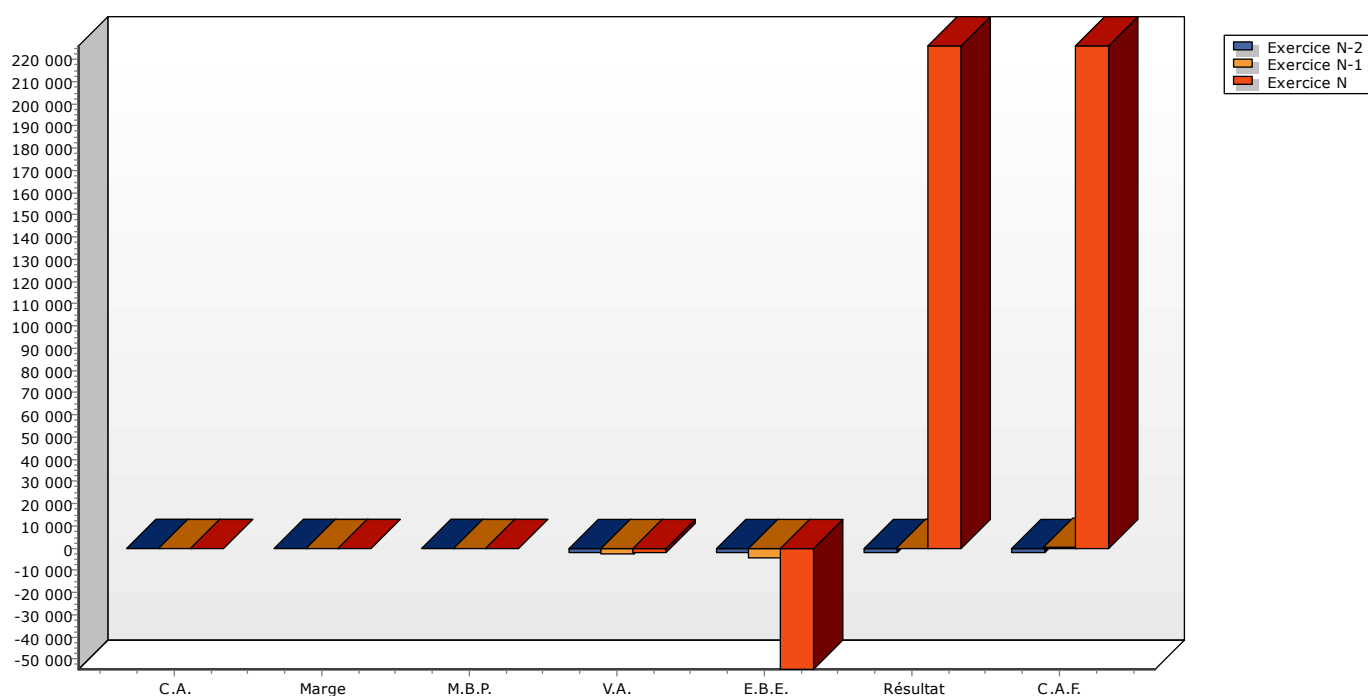
Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	01/10/2017 30/09/2018	12 mois	30/11/2016 30/09/2017	10 mois
Etat exprimé en euros						
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue						
+ Variation production stockée	52 000					
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	52 000					
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	52 000 100,00					
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)						
MARGES (Commerciale + Production)						
- Achats non stockés (c)	87				22	
- Autres charges externes (c)	2 117		2 731		1 897	
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	(2 204)		(2 731)		(1 919)	
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	30		89			
- Salaires et traitements	52 323		1 647			
- Charges sociales						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(54 556)		(4 467)		(1 919)	
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation						
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions			700			
- Autres charges de gestion courante						
RESULTAT EXPLOITATION	(54 556)		(5 167)		(1 919)	
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	325 521					
- Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	270 965		(5 167)		(1 919)	
Produits exceptionnels			5 000			
- Charges exceptionnelles	5 706					
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 706)		5 000			
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	39 236					
RESULTAT DE L'EXERCICE	226 023		(167)		(1 919)	

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros

	30/09/2019	30/09/2018	Variation N/N-1		30/09/2017
Nombre de mois	12	12			10
Chiffre d'affaires					
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>					
Marge brute de production <i>% sur production</i>					
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	(2 204)	(2 731)	527	-19,31	(1 919)
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	(54 556)	(4 467)	(50 090)	N/S	(1 919)
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	226 023	(167)	226 190	N/S	(1 919)
Capacité d'autofinancement	226 023	533	225 490	N/S	(1 919)
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	101 100	(1 180)	102 280	N/S	(1 800)
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises					
- Stock produits finis	87,84				
- Crédit fournisseurs	363,84	206,41			
- Crédit clients					337,68



Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017
Nombre de mois de la période	12	12	10
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(54 556)	(4 467)	(1 919)
+ Transferts de charges (d'exploitation)			
+ Autres produits (d'exploitation)			
- Autres charges (d'exploitation)			
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	324 821		
- Charges financières			
+ Produits exceptionnels		5 000	
- Charges exceptionnelles	5 006		
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	39 236		
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	226 023	533	(1 919)

Tableau des Emplois et Ressources

		Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	30/09/2019	30/09/2018
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice			
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Immobilisations incorporelles			
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières		100 000	1 120
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)			
	Réductions de capitaux propres et prélèvements			
	Remboursements de dettes financières (b)		103 715	
	TOTAL DES EMPLOIS		203 715	1 120
Détermination de la Capacité d'autofinancement	<i>Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)</i>		(54 556)	(4 467)
	+ <i>Transferts de charges (d'exploitation)</i>			
	+ <i>Autres produits (d'exploitation)</i>			
	- <i>Autres charges (d'exploitation)</i>			
	+ <i>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</i>			
	+ <i>Produits financiers</i>		324 821	
	- <i>Charges financières</i>			
	+ <i>Produits exceptionnels</i>			5 000
	- <i>Charges exceptionnelles</i>		5 006	
	- <i>Participation des salariés aux fruits de l'expansion</i>			
- <i>Impôts sur les bénéfices</i>		39 236		
	= <i>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE</i>		226 023	533
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice		226 023	533
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Cessions d'immobilisations incorporelles			
	Cessions d'immobilisations corporelles			
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières			
	Augmentation des capitaux propres :			
	Augmentation de capital ou apports			
	Augmentation des autres capitaux propres			
	Augmentation des dettes financières (b) (c)			55 378
	TOTAL DES RESSOURCES		226 023	55 911
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			22 308	54 791

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

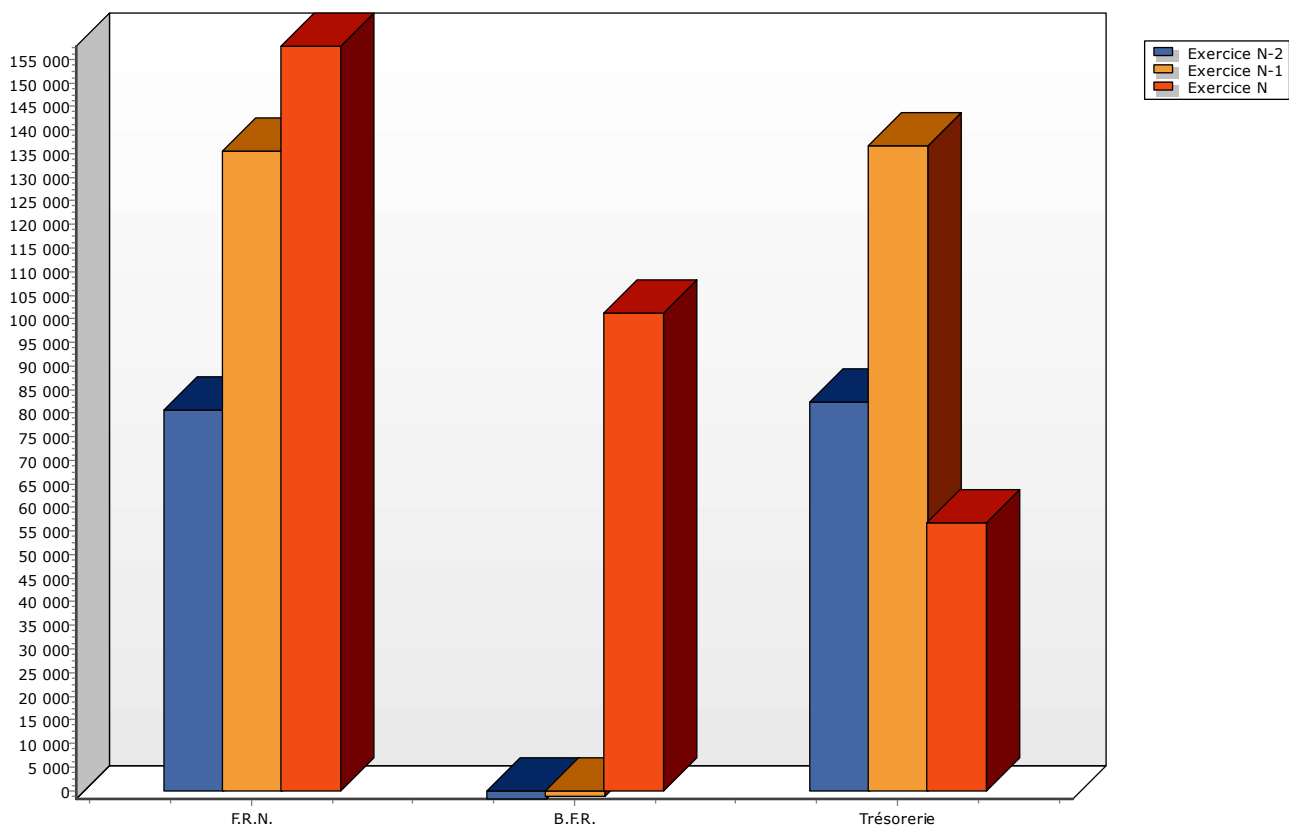
(c) Hors primes de remboursement des obligations

Du résultat à la trésorerie

	30/09/2019	
	Impact sur la trésorerie	
	Recette	Dépense
Etat exprimé en euros		
Etat en valeurs nettes		
Votre résultat comptable est de	226 023	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	700	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		700
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation	226 023	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières		
Apports et comptes courants		
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes		
Mais votre entreprise a des :		
Eléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		100 000
Prélèvements et comptes courants		103 715
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		203 715
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	136 643	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	158 951	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		52 000
Acomptes versés		
Variation des créances clients		
Variation des autres créances		235 618
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs	53 213	
Variation des autres dettes	132 125	
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation		102 280
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	56 671	

Explication de la Trésorerie

	Etat exprimé en euros En valeurs brutes		
	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019
Fonds de roulement net	80 672	135 463	157 771
Besoin en fonds de roulement	(1 800)	(1 180)	101 100
TRESORERIE NETTE	82 472	136 643	56 671



Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	01/10/2017 30/09/2018	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	52 000,00				52 000,00	
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée	52 000,00				52 000,00	
713350 TRAVAUX EN COURS	52 000,00				52 000,00	
Total des charges d'exploitation	106 556,47		5 166,87		101 389,60	<i>N/S</i>
Autres achats et charges externes	54 203,97		2 731,37		51 472,60	<i>N/S</i>
604100 SOUS-TRAITANCE ACT. PRODUCTION	52 000,00				52 000,00	
606140 CARBURANT	86,99				86,99	
622630 HONORAIRES JURIDIQUES	643,00		1 285,00		(642,00)	-49,96
622640 HONORAIRES EXP-COMPTABLES	1 269,00		1 248,00		21,00	1,68
622700 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	92,98		46,37		46,61	100,52
627800 FRAIS BANCAIRES	112,00		152,00		(40,00)	-26,32
Impôts, taxes et versements assimilés	29,50		88,50		(59,00)	<i>-66,67</i>
635110 CFE CVAE	29,50		88,50		(59,00)	-66,67
Salaires et traitements	52 323,00		1 647,00		50 676,00	<i>N/S</i>
641109 REMUNERATION GERANCE MAJO	37 000,00				37 000,00	
641150 RSI GERANT MAJORITAIRE	15 323,00		1 647,00		13 676,00	830,36
Dotations aux provisions sur actif circulant			700,00		(700,00)	<i>-100,00</i>
681730 DAP DEPR. STOCKS ET EN COURS			700,00		(700,00)	-100,00
Résultat d'exploitation	(54 556,47)		(5 166,87)		(49 389,60)	<i>-955,89</i>
Total des produits financiers	325 521,42				325 521,42	
Produits financiers de participations	324 821,42				324 821,42	
761100 REVENUS TITRES PARTICIPATION	324 821,42				324 821,42	
Reprises sur provisions & transferts de charges	700,00				700,00	
786620 REP. PROV. DEP. IMMOS FINANCIERE	700,00				700,00	
Total des charges financières						
Résultat financier	325 521,42				325 521,42	
Résultat courant avant impôts	270 964,95		(5 166,87)		276 131,82	<i>N/S</i>
Total des produits exceptionnels			5 000,00		(5 000,00)	<i>-100,00</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			5 000,00		(5 000,00)	<i>-100,00</i>
771800 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 000,00		(5 000,00)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	01/10/2017 30/09/2018	12 mois	Variations	%
Total des charges exceptionnelles		5 705,60			5 705,60	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		5 005,60			5 005,60	
671800 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 005,60			5 005,60	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		700,00			700,00	
675600 VNC SUR IMMOS FINANCIERES		700,00			700,00	
Résultat exceptionnel		(5 705,60)		5 000,00	(10 705,60)	-214,11
Impôts sur les bénéfices		39 236,00			39 236,00	
695000 IMPOT SOCIETE		39 236,00			39 236,00	
Résultat de l'exercice		226 023,35		(166,87)	226 190,22	N/S

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	01/10/2017 30/09/2018	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	100 420,00	22,54	420,00	0,30	100 000,00	N/S
Autres participations	100 420,00	22,54	420,00	0,30	100 000,00	N/S
261800 PARTS SOCIALES SNC DUMI 1			700,00	0,51	(700,00)	-100,00
261810 PARTS SOCIALES SNC DUMI 2	420,00	0,09	420,00	0,30		
261820 PARTS SOCIALES ALPHA PROMOTION	100 000,00	22,44			100 000,00	
296180 PROV. DEP. PARTS SOCIALES			(700,00)	-0,51	700,00	100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET	345 155,65	77,46	137 520,63	99,70	207 635,02	150,98
En-cours de production de biens	52 000,00	11,67			52 000,00	
335100 TRAVAUX EN COURS	52 000,00	11,67			52 000,00	
Autres créances	236 484,47	53,07	866,60	0,63	235 617,87	N/S
040D 1 COLLECTIF FOURNISSEUR	52 000,00	11,67			52 000,00	
445660 TVA DED TAUX NORMAL	349,04	0,08	143,60	0,10	205,44	143,06
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	720,00	0,16	540,00	0,39	180,00	33,33
445860 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	188,05	0,04	183,00	0,13	5,05	2,76
451300 CREANCES RATTACHEES ALPHA PRO	183 227,38	41,12			183 227,38	
Disponibilités	56 671,18	12,72	136 654,03	99,07	(79 982,85)	-58,53
512100 CIC LYONNAISE DE BANQUE	56 671,18	12,72	136 654,03	99,07	(79 982,85)	-58,53
TOTAL DU BILAN ACTIF	445 575,65	100,00	137 940,63	100,00	307 635,02	223,02

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	01/10/2017 30/09/2018	12 mois	Variations	%
TOTAL I- Capitaux propres	228 937,48	<i>51,38</i>	2 914,13	<i>2,11</i>	226 023,35	<i>N/S</i>
Capital Social ou individuel	5 000,00	<i>1,12</i>	5 000,00	<i>3,62</i>		
101300 CAPITAL SOUSCRIT- APPELE VERSE	5 000,00	<i>1,12</i>	5 000,00	<i>3,62</i>		
Report à nouveau	(2 085,87)	<i>-0,47</i>	(1 919,00)	<i>-1,39</i>	(166,87)	<i>-8,70</i>
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(2 085,87)	<i>-0,47</i>	(1 919,00)	<i>-1,39</i>	(166,87)	<i>-8,70</i>
Résultat de l'exercice	226 023,35	<i>50,73</i>	(166,87)	<i>-0,12</i>	226 190,22	<i>N/S</i>
TOTAL II- Autres fonds propres						
TOTAL III- Total des Provisions						
TOTAL IV- Total des dettes	216 638,17	<i>48,62</i>	135 026,50	<i>97,89</i>	81 611,67	<i>60,44</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			11,00	<i>0,01</i>	(11,00)	<i>-100,00</i>
519800 INT. COURUS/CONCOURS BANCAIRES			11,00	<i>0,01</i>	(11,00)	<i>-100,00</i>
Emprunts et dettes financières divers	29 253,77	<i>6,57</i>	132 969,00	<i>96,40</i>	(103 715,23)	<i>-78,00</i>
451100 CREANCES RATTACHEES SNC DUMI 1			700,00	<i>0,51</i>	(700,00)	<i>-100,00</i>
451200 CREANCES RATTACHEES SNC DUMI 2	22 032,77	<i>4,94</i>	98 590,00	<i>71,47</i>	(76 557,23)	<i>-77,65</i>
455100 CCT DUTAR MURAT	7 221,00	<i>1,62</i>	33 679,00	<i>24,42</i>	(26 458,00)	<i>-78,56</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 170,80	<i>12,38</i>	1 958,00	<i>1,42</i>	53 212,80	<i>N/S</i>
040C 1 COLLECTIF FOURNISSEUR	2 042,50	<i>0,46</i>	860,00	<i>0,62</i>	1 182,50	<i>137,50</i>
408100 FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	53 128,30	<i>11,92</i>	1 098,00	<i>0,80</i>	52 030,30	<i>N/S</i>
Dettes fiscales et sociales	51 508,00	<i>11,56</i>	88,50	<i>0,06</i>	51 419,50	<i>N/S</i>
428600 AUT.CHARGES DE PERSONNEL A PAY	12 272,00	<i>2,75</i>			12 272,00	
444000 ÉTAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	39 236,00	<i>8,81</i>			39 236,00	
448600 ETAT- CHARGES A PAYER			88,50	<i>0,06</i>	(88,50)	<i>-100,00</i>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80 000,00	<i>17,95</i>			80 000,00	
269000 VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER	80 000,00	<i>17,95</i>			80 000,00	
Autres dettes	705,60	<i>0,16</i>			705,60	
467100 ACTE IMMO	705,60	<i>0,16</i>			705,60	
TOTAL DU BILAN PASSIF	445 575,65	<i>100,00</i>	137 940,63	<i>100,00</i>	307 635,02	<i>223,02</i>

Etats financiers au 30/09/2019

COMPTES ANNUELS

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 11 septembre 2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL DM IMMO** relatifs à l'exercice du **01/10/2018** au **30/09/2019**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	445 576 euros
Chiffre d'affaires :	0 euros
Résultat net comptable :	226 023 euros

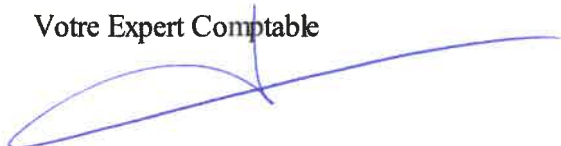
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CLUSES
Le 15/01/2020

Signature

Votre Expert Comptable



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2019			30/09/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	100 420		100 420	420	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	100 420		100 420	420
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	52 000		52 000	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	236 484		236 484	867	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	56 671		56 671	136 654	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	345 156		345 156	137 521
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	445 576		445 576	137 941

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

		30/09/2019	30/09/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 086)	(1 919)
	Résultat de l'exercice	226 023	(167)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	228 937	2 914
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		11
	Emprunts et dettes financières divers	29 254	132 969
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 171	1 958
	Dettes fiscales et sociales	51 508	89
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80 000		
Autres dettes	706		
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	216 638	135 027
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	445 576	137 941
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	226 023,35	(166,87)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	216 638	135 027
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		11

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)					
	Montant net du chiffre d'affaires					
	Production stockée			52 000		
	Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits					
Total des produits d'exploitation (1)				52 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			54 204	2 731	
	Impôts, taxes et versements assimilés			30	89	
	Salaires et traitements			52 323	1 647	
	Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir					
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				700	
	Dotations aux provisions					
	Autres charges					
	Total des charges d'exploitation (2)				106 556	5 167
	RESULTAT D'EXPLOITATION				(54 556)	(5 167)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		(54 556)	(5 167)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	324 821 700	
	Total des produits financiers	325 521	
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	325 521	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	270 965	(5 167)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		5 000
	Total des produits exceptionnels		5 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 006 700	
	Total des charges exceptionnelles	5 706	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 706)	5 000
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	39 236	
	TOTAL DES PRODUITS	377 521	5 000
	TOTAL DES CHARGES	151 498	5 167
	RESULTAT DE L'EXERCICE	226 023	(167)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **445 576** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **377 521** euros et un total **charges** de **151 498** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **226 023** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2018** et finit le **30/09/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1 120		100 000		700	100 420
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 120		100 000		700	100 420
TOTAL	1 120		100 000		700	100 420

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2019							
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers											
	Provisions pour investissement											
	Provisions pour hausse des prix											
	Provisions pour amortissements dérogatoires											
	Provisions fiscales pour prêts d'installation											
	Provisions autres											
	PROVISIONS REGLEMENTEES											
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges											
	Pour garanties données aux clients											
	Pour pertes sur marchés à terme											
	Pour amendes et pénalités											
	Pour pertes de change											
	Pour pensions et obligations similaires											
	Pour impôts											
	Pour renouvellement des immobilisations											
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions											
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres											
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES											
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations											
	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td rowspan="4" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>incorporelles</td> </tr> <tr> <td>corporelles</td> </tr> <tr> <td>des titres mis en équivalence</td> </tr> <tr> <td>titres de participation</td> </tr> <tr> <td colspan="2">autres immo. financières</td> </tr> </table>	}	incorporelles	corporelles	des titres mis en équivalence	titres de participation	autres immo. financières		700		700	
	}		incorporelles									
			corporelles									
			des titres mis en équivalence									
titres de participation												
autres immo. financières												
Sur stocks et en-cours												
Sur comptes clients												
Autres												
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	700		700								
TOTAL GENERAL		700		700								

Dont dotations
et reprises

}	- d'exploitation
	- financières
	- exceptionnelles

700

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 257	1 257	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	183 227	183 227	
Débiteurs divers	52 000	52 000		
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		236 484	236 484	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	55 171	55 171		
	Personnel et comptes rattachés	12 272	12 272		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	39 236	39 236		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80 000	80 000		
	Groupe et associés (2)	29 254	29 254		
	Autres dettes	706	706		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		216 638	216 638		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		7 221			

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles
 Avances, acomptes sur immobilisations corporelles
 Participations
 Créances sur participations
 Prêts
 Autres titres immobilisés
 Autres immobilisations financières

100 420

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes
 Clients et comptes rattachés
 Autres créances
 Capital souscrit appelé non versé
 Valeurs mobilières de placement
 Disponibilités

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
 Autres emprunts obligataires
 Emprunts et dettes envers établissements de crédits
 Emprunts et dettes financières divers
 Avances, acomptes reçus sur commandes
 Dettes fournisseurs comptes rattachés
 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 Autres dettes

22 033

80 000

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Total des Charges à payer		65 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARV</i>	53 128	53 128
Dettes fiscales et sociales <i>AUT.CHARGES DE PERSONNEL A PAYER</i>	12 272	12 272

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Nombre

Val. Nominale

Montant

		30/09/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	10,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		500,00	10,0000	5 000,00

--

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

2. Participations (10 à 50 %)

SNC DUMI - 835 264 268
298 Avenue du Môle 74130 AYSE

1 400

30,00

731 581

SARL ALPHA PROMOTION
298 Avenue du Môle 74130 AYSE

200 000

50,00

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Etats financiers au 30/09/2019

LIASSE FISCALE

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102018** et clos le **30092019** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE BONNEVILLE, 340 quai du parquet, BP 144, 74130 BONNEVILLE
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
EURL DM IMMO
290 AVENUE DES MELEZES
74300 THYEZ
651 **343618** **82510419300016**
 Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale):
CONSTRUCTION
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 28%	119 706	Bénéfice imposable au taux de 15%	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	<input type="text"/>	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	<input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)		<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2								
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	<input type="text"/>				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>								
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>		Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).				

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

OGA/OMGA **Viseur conventionné**
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable : **MG Mont Blanc** 4 place des Allobroges 74300 CLUSES 04 79 71 79 79
I
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :
 N° d'agrément

A Cluses le 15/01/2020 Signature et qualité du déclarant **DUTAR MURAT** Gérant

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès, un droit de rectification, un droit de suppression, un droit de portabilité et un droit de limitation.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **EURL DM IMMO**
et Date de clôture de l'exercice **30092019**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise EURL DM IMMO		290 AVENUE DES MELEZES		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		74300 THYEZ			
SIRET		8 2 5 1 0 4 1 9 3 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 30092019	
				Exercice N-1 clos le 30092018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	100 420	042	100 420
	Total I (5)	044	100 420	048	100 420
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	52 000	052	52 000
		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070	
		072	236 484	074	236 484
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	56 671	086	56 671
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	345 156	098	345 156
	Total général (I + II)	110	445 576	112	445 576
PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	120	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126		126	
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132	
	Report à nouveau	134	(2 086)	134	(1 919)
	Résultat de l'exercice	136	226 023	136	(167)
	Provisions réglementées	140		140	
Total I	142	228 937	142	2 914	
Provisions pour risques et charges	154		154		
Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	22 033	156	99 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	55 171	166	1 958
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 7 221)	172	139 435	172	33 768
Produits constatés d'avance	174		174		
Total III	176	216 638	176	135 027	
Total général (I + II + III)	180	445 576	180	137 941	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL DM IMMO		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092019		Exercice N-1 clos le 30092018			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons } services * intracommunautaires	215		214			
		217		218			
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	52 000		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	52 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	54 204	2 731	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	30	244	30	89	
	Rémunérations du personnel *			250	52 323	1 647	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256		700	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	106 556	5 167	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(54 556)	(5 167)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	325 521		
	Produits exceptionnels (IV)			290		5 000	
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	5 706	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	39 236		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	226 023	(167)	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	226 023	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	39 236		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	219 474		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991			
	Divers* ZFA (44 quater-decies)	345		346			
	Investissements outre-mer	344		346			
Créance due au report en arrière du déficit				346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1		352	159 212	354	
		Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....1.386.....dont imputés sur le résultat :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1		370	157 826	372	
		Déficit col. 2					

2033B - Divers à réintégrer au 30/09/2019

Libellé	Montant
Répartition économique résultat 2018 SNC DUMI	219 474
Totalisation	219 474

2033B - Divers à déduire au 30/09/2019

Libellé	Montant
Répartition résultat 2018 SNC DUMI	324 821
Reprise provision dépréciation titres SNC DUMI 1	700
Totalisation	325 521

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
Immobilisations financières		480	1 120	482	100 000	484	700	486	100 420	486	100 420		
TOTAL		490	1 120	492	100 000	494	700	496	100 420	496	100 420		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566			
TOTAL		570		572		574		576		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		Titres participation											
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1	700		700		(700)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	700	580	582	700	584	586	(700)	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579			Régularisations	590		583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										591			
TOTAL							596	(700)	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : EURL DM IMMONéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	700	632		634	700	636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	700	682		684	700	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES					III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		1 386	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983		1 386	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	385
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL DMIMMO		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102018		et clos le : 30092019	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|1|9|

N° SIRET 8|2|5|1|0|4|1|9|3|0|0|0|1|6|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL DM IMMO

ADRESSE (voie) 290 AVENUE DES MELEZES

CODE POSTAL 74300

VILLE THYEZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUTAR Prénom(s) MURAT
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 21051979 N° département Commune FELAHIYE Pays TURQUIE
Adresse : N° 10 Voie IMPASSE DES MYOSOTIS
Code postal 74950 Commune SCIONZIER Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|1|9

N° SIRET 8|2|5|1|0|4|1|9|3|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL DM IMMO

ADRESSE (voie) 290 AVENUE DES MELEZES

CODE POSTAL 74300 VILLE THYEZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SNC Dénomination DUMI
N° SIREN (si société établie en France) 835264268 % de détention 30,00
Adresse : N° 298 Voie AVENUE DU MOLE
Code postal 74130 Commune AYSE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination ALPHA PROMOTION
N° SIREN (si société établie en France) 844710400 % de détention 50,00
Adresse : N° 298 Voie AVENUE DU MOLE
Code postal 74130 Commune AYSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
EURL DM IMMO	82510419300016	4110A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
290 AVENUE DES MELEZES		
74300 THYEZ		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	159 212
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	1 386
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	119 706

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
EURL DM IMMO	82510419300016	4110A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
290 AVENUE DES MELEZES 74300 THYEZ		

Le soussigné

- Nom et prénom : DUTAR MURAT
- Qualité : Gérant

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 30112016
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré,
dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : Cluses
Le : 15012020

Signature du déclarant

CABINET MARCEL MARQUET

Commissariat aux Comptes

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40.000 €uros - R.C.S. Annecy B 395 245 418

N° TVA Intracommunautaire : FR 21 395 245 418

" Le Cristal "
3, rue du Pré Bénévix
74300 CLUSES

Tél. : 04 50 89 66 64
Fax : 04 50 89 66 87
E-mail : cabinetmarquet@wanadoo.fr

MG MONT-BLANC
4, place des Allobroges
74300 – CLUSES -

Dossier : SARL « ALPHA PROMOTION »

A l'attention de Monsieur Didier SCHWARTZ

Cluses,
Le 16 février 2021

Cher Confrère,

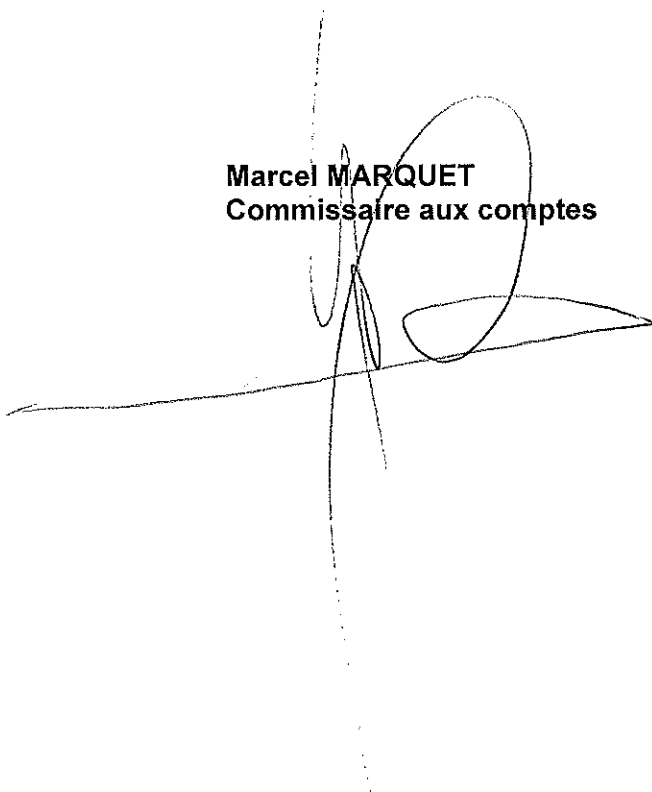
Nous vous faisons parvenir par mail, notre rapport concernant l'examen, l'audit des comptes arrêtés au 30 septembre 2020 par la SARL – « ALPA PROMOTION », 298 , avenue du Môle – 74130 – AYZE -.

Ainsi que vous le constaterez à la lecture de notre rapport nous n'avons relevé aucune irrégularité au cours de nos travaux d'audit.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir toutes explications.

Bien cordialement.

Marcel MARQUET
Commissaire aux comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the printed name and title of Marcel Marquet. The signature is highly cursive and extends across the width of the page.

« ALPHA PROMOTION »

Société à Responsabilité Limitée – SARL – au capital social de 200.000 Euros

Siège social : 298, avenue du Môle
74130 – AYZE -

844.710.400. RCS ANNECY

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

- °° -

CABINET MARCEL MARQUET

Représenté par Marcel MARQUET

Commissaire aux Comptes

3, rue du Pré Bénévix

74300 – CLUSES –

RAPPORT

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice social arrêté au 30 septembre 2020, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société à Responsabilité Limitée – SARL « ALPHA PROMOTION », 298, avenue du Môle – 74130 – AYZE -, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels portant sur une période de DOUZE (12) mois ont été arrêtés par le Cabinet « MG MONT-BLANC », 4, place des Allobroges – 74300 – CLUSES -. Il nous appartient, sur la base de notre audit des comptes, d'exprimer une opinion sur ceux-ci.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit, selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

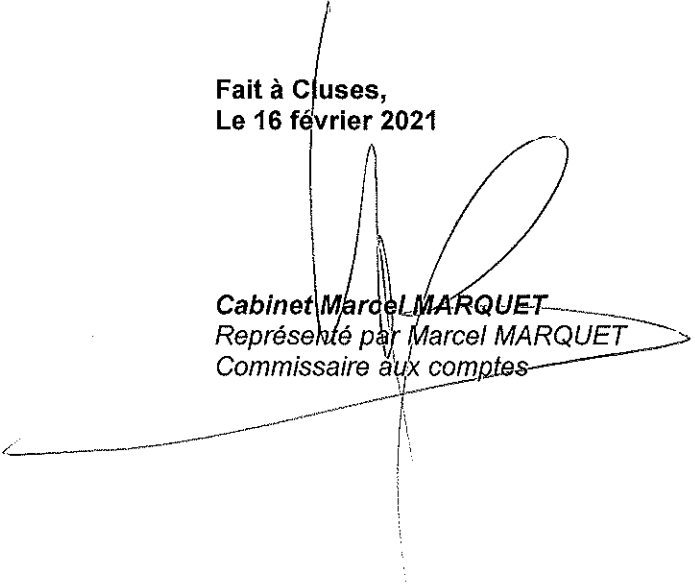
Nous estimons que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de septembre 2020..

II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cluses,
Le 16 février 2021



Cabinet Marcel MARQUET
Représenté par Marcel MARQUET
Commissaire aux comptes

« ALPHA PROMOTION »

Société à Responsabilité Limitée – SARL – au capital social de 200.000 €uros

Siège social : 298, avenue du Môle
74130 – AYZE -

844.710.400. RCS ANNECY

ANNEXES

CABINET MARCEL MARQUET
Représenté par Marcel MARQUET
Commissaire aux Comptes
3, rue du Pré Bénévix
74300 – CLUSES –

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/10/2019 30/09/2020	12 mois	10/12/2018 30/09/2019	10 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	459 355,71	100,00	643 712,31	100,00	(184 356,60)	-28,64
En-cours de production de biens			382 995,48	59,50	(382 995,48)	-100,00
335100 TRAVAUX EN COURS ST PIERRE			382 995,48	59,50	(382 995,48)	-100,00
Marchandises	254 747,91	55,46	237 438,41	36,89	17 309,50	7,29
370000 STOCK DE MARCHANDISES	11 688,04	2,54			11 688,04	
371100 STOCK MDB MAGLAND	232 395,31	50,59	231 042,41	35,89	1 352,90	0,59
371200 STOCK MDB LES GETS	10 664,56	2,32	6 396,00	0,99	4 268,56	66,74
Autres créances	193 807,21	42,19	13 674,45	2,12	180 132,76	NIS
040D Collectif fournisseurs débiteurs			802,80	0,12	(802,80)	-100,00
445660 TVA DED TAUX NORMAL	382,40	0,08	591,87	0,09	(209,47)	-35,39
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	1 012,00	0,22			1 012,00	
445860 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	2 116,80	0,46	287,80	0,04	1 829,00	655,51
451100 ACTE IMMO	86 000,00	18,72			86 000,00	
451200 DM IMMO	92 291,33	20,09			92 291,33	
467000 SCP EXBRAYAT-ACHAT MAGLAND	469,93	0,10	469,93	0,07		
467200 Me PIGNARD-EXBRAYAT MAISON ST P			1 022,05	0,16	(1 022,05)	-100,00
467300 SCP EXBRAYAT-PLATEAU D'ASSY	500,00	0,11	500,00	0,08		
467400 NOTAIRE VALLEE D'AULPS-LES GETS	10 000,00	2,18	10 000,00	1,55		
467600 CDM	234,75	0,05			234,75	
467700 NICO-ELEC.	800,00	0,17			800,00	
Disponibilités	10 800,59	2,35	9 603,97	1,49	1 196,62	12,46
512100 BP AURA	10 800,59	2,35	9 603,97	1,49	1 196,62	12,46
TOTAL DUBILAN ACTIF	459 355,71	100,00	643 712,31	100,00	(184 356,60)	-28,64

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/10/2019	12	10/12/2018	10	Variations	%
	30/09/2020	mois	30/09/2019	mois		
TOTAL I- Capitaux propres	227 156,26	49,45	189 972,73	29,51	37 183,53	19,57
Capital Social ou individuel	200 000,00	43,54	200 000,00	31,07		
101300 CAPITAL SOUSCRIT- APPELE VERSE	200 000,00	43,54	200 000,00	31,07		
Report à nouveau	(10 027,27)	-2,18			(10 027,27)	
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(10 027,27)	-2,18			(10 027,27)	
Résultat de l'exercice	37 183,53	8,09	(10 027,27)	-1,56	47 210,80	470,82
TOTAL II- Autres fonds propres						
TOTAL III- Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	232 199,45	50,55	453 739,58	70,49	(221 540,13)	-48,83
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	196 624,21	42,80	206 326,78	32,05	(9 702,57)	-4,70
164100 EMPRUNT BPAURA-BATIMENT MAGLA	196 544,63	42,79	205 980,17	32,00	(9 435,54)	-4,58
168840 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS A	24,58	0,01	25,57		(0,99)	-3,87
519800 INT. COURUS SUR CONCOURS BANCA	55,00	0,01	321,04	0,05	(266,04)	-82,87
Emprunts et dettes financières divers			245 410,95	38,12	(245 410,95)	-100,00
451100 ACTE IMMO			142 183,57	22,09	(142 183,57)	-100,00
451200 DM IMMO			103 227,38	16,04	(103 227,38)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 995,20	3,26	2 001,85	0,31	12 993,35	649,07
040C Collectif fournisseurs créditeurs	2 294,40	0,50	275,05	0,04	2 019,35	734,18
408100 FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	12 700,80	2,76	1 726,80	0,27	10 974,00	635,51
Dettes fiscales et sociales	6 701,00	1,46			6 701,00	
444000 ÉTAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	4 792,00	1,04			4 792,00	
448600 ETAT- CHARGES A PAYER	1 909,00	0,42			1 909,00	
Autres dettes	13 879,04	3,02			13 879,04	
467800 GENEVA CONSTRUCTION GROUP SARL	13 879,04	3,02			13 879,04	
TOTAL DUBILAN PASSIF	459 355,71	100,00	643 712,31	100,00	(184 356,60)	-28,64

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/10/2019	12	10/12/2018	10	Variations	%
	30/09/2020	mois	30/09/2019	mois		
Total des produits d'exploitation	450 000,74	100,00	382 995,48		67 005,26	17,50
Ventes de marchandises	450 000,00	100,00			450 000,00	
Ventes de marchandises FRANCE	450 000,00	100,00			450 000,00	
707100 MARCHANDISES T AUX NORMAL	450 000,00	100,00			450 000,00	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires	450 000,00	100,00			450 000,00	
Production stockée			382 995,48		(382 995,48)	-100,00
713350 TRAVAUX EN COURS			382 995,48		(382 995,48)	-100,00
Autres produits d'exploitation	0,74				0,74	
758000 PRODUITS DIVERS DE GESTIO	0,74				0,74	
Total des charges d'exploitation	404 180,16	89,82	389 991,60		14 188,56	3,64
Achats de marchandises	28 769,55	6,39	237 438,41		(208 668,86)	-87,88
607100 ACHAT LEGENDRE-MAGLAND			219 000,00		(219 000,00)	-100,00
607110 FRAIS ACQUISITION LEGENDRE-MAGL			7 330,07		(7 330,07)	-100,00
607120 TRAVAUX BATIMENT MAGLAND	1 352,90	0,30	4 712,34		(3 359,44)	-71,29
607210 TRAVAUX LES CELLIERS SAINT-PIERRE	11 460,05	2,55			11 460,05	
607220 TRAVAUX LES GETS	4 268,56	0,95	6 396,00		(2 127,44)	-33,26
607950 MARCH. IMPORT HORS CEE	11 688,04	2,60			11 688,04	
Variation de stocks de marchandises	365 685,98	81,26	(237 438,41)		603 124,39	254,01
603700 VAR. STOCKS DE MARCHANDISES	(11 688,04)	-2,60			(11 688,04)	
603710 VAR. STOCK MDB MAGLAND	(1 352,90)	-0,30	(231 042,41)		229 689,51	99,41
603711 VAR. STOCK MDB ST PIERRE	382 995,48	85,11			382 995,48	
603720 VAR. STOCK MDB LES GETS	(4 268,56)	-0,95	(6 396,00)		2 127,44	33,26
Achats de matières premières et autres appro.			382 995,48		(382 995,48)	-100,00
601200 ACHAT LES CELLIERS SAINT-PIERRE			360 000,00		(360 000,00)	-100,00
601210 FRAIS ACQUISITION LES CELLIERS ST			5 279,38		(5 279,38)	-100,00
601211 TRAVAUX LES CELLIERS SAINT-PIERRE			17 716,10		(17 716,10)	-100,00
Autres achats et charges externes	6 267,23	1,39	6 756,11		(488,88)	-7,24
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIV			60,34		(60,34)	-100,00
616160 ASSUR. DECES SUR EMPRUNTS	689,76	0,15	521,15		168,61	32,35
622630 HONORAIRES JURIDIQUES	584,00	0,13	1 738,00		(1 154,00)	-66,40
622640 HONORAIRES EXP-COMPT ABLES	2 009,00	0,45	2 600,00		(591,00)	-22,73
622660 AUTRES HONOS (NOTAIRES/ARCHI)	120,00	0,03			120,00	
622700 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	46,65	0,01	64,06		(17,41)	-27,18
623100 ANNONCES ET INSERTIONS (ODA)			236,26		(236,26)	-100,00
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS	2 191,00	0,49			2 191,00	
627200 FRAIS EMISSION EMPRUNTS			1 000,00		(1 000,00)	-100,00
627800 FRAIS BANCAIRES	626,82	0,14	536,30		90,52	16,88
Impôts, taxes et versements assimilés	3 457,00	0,77	240,01		3 216,99	N/S
635110 CFE CVAE	225,00	0,05			225,00	
635120 TAXES FONCIERES	3 232,00	0,72	240,01		2 991,99	N/S

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/10/2019 12		10/12/2018 10		Variations	%
	30/09/2020	mois	30/09/2019	mois		
Autres charges de gestion courante		0,40			0,40	
658000 CHARGES DIVERSES DE GESTION		0,40			0,40	
Résultat d'exploitation		45 820,58		(6 996,12)	52 816,70	754,94
Total des produits financiers		0,15		1,43	(1,28)	-89,51
Autres intérêts et produits assimilés		0,15		1,43	(1,28)	-89,51
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS		0,15		1,43	(1,28)	-89,51
Total des charges financières		3 845,20		3 032,58	812,62	26,80
Intérêts et charges assimilées		3 845,20		3 032,58	812,62	26,80
661100 INTERETS DE EMPRUNTS		3 845,20		3 032,58	812,62	26,80
Résultat financier		(3 845,05)		(3 031,15)	(813,90)	-26,85
Résultat courant avant impôts		41 975,53		(10 027,27)	52 002,80	518,61
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices		4 792,00			4 792,00	
695000 IMPOT SOCIETE		4 792,00			4 792,00	
Résultat de l'exercice		37 183,53		(10 027,27)	47 210,80	470,82

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/10/2019	12	10/12/2018	10	mois
	30/09/2020	mois	30/09/2019	mois	
CHIFFRE D'AFFAIRES	450 000	100,00			
Ventes de marchandises	450 000	100,00			
- Achats de marchandises	28 770	6,39	237 438		
- Variation stocks de marchandises	365 686	81,26	(237 438)		
MARGE COMMERCIALE (a)	55 544	12,34			
Production vendue			382 995		
+ Variation production stockée					
+ Production immobilisée					
PRODUCTION DE L'EXERCICE			382 995		
- Achats stockés approvisionnement			382 995	100,00	
- Variation des stocks et approvisionnement					
- Achats de sous-traitance directe					
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)					
MARGES (Commerciale + Production)	55 544	12,34			
- Achats non stockés (c)			60		
- Autres charges externes (c)	6 267	1,39	6 696		
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	6 267	1,39	389 752		
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	49 277	10,95	(6 756)		
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes sur rémunérations					
- Autres impôts et taxes	3 457	0,77	240		
- Salaires et traitements					
- Charges sociales					
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	45 820	10,18	(6 996)		
+ Reprises sur amortissements et provisions					
+ Autres produits d'exploitation	1				
+ Transfert de charges d'exploitation					
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions					
- Autres charges de gestion courante					
RÉSULTAT EXPLOITATION	45 821	10,18	(6 996)		
Bénéfice-perte sur opérations en commun					
+ Produits financiers			1		
- Charges financières	3 845	0,85	3 033		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	41 976	9,33	(10 027)		
Produits exceptionnels					
- Charges exceptionnelles					
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL					
- Participation des salariés					
- Impôts sur les bénéfices	4 792	1,06			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	37 184	8,26	(10 027)		

Chiffres clés de l'entreprise

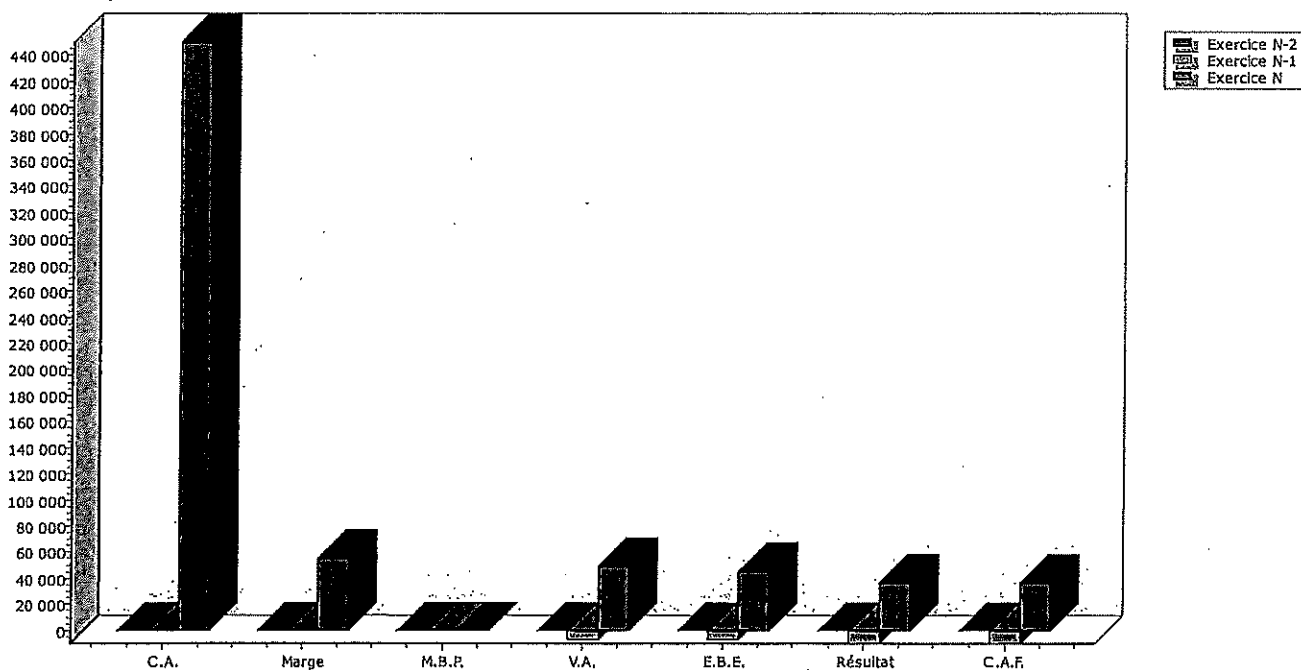
Etat exprimé en euros

30/09/2020

30/09/2019

Variation N/N-1

	30/09/2020	30/09/2019	Variation N/N-1	
Nombre de mois	12	10	0	
Chiffre d'affaires	450 000		450 000	
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>	55 544 12,34		55 544	
Marge brute de production <i>% sur production</i>				
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	49 277 10,95	(6 756)	56 033	-829,3
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	45 820 10,18	(6 996)	52 816	-754,9
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	37 184 8,26	(10 027)	47 211	-470,8
Capacité d'autofinancement	37 184	(10 027)	47 211	-470,8
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	412 980 330,38	632 106	(219 127)	-34,67
Rotations (en jours)				
- Stock marchandises	N/S	150,00		
- Stock produits finis	N/S	147,31		
- Crédit fournisseurs	139,71	0,96		
- Crédit clients				





SARL ACTE IMMO

298 AVE DU MOLE

ZA DES LACS

74130 AYSE

Exercice du : 01/10/2018 au 30/09/2019

Comptes arrêtés au : 30/09/2019

SIRET : 53360679400014 Code NAF : 6810Z

1° -

COMPTES ANNUELS

MG Mont Blanc

4 place des Allobroges

74300 CLUSES

Numéro SIRET : 34178348800016

montblanc@my-mg.com

Tél : 04 79 71 79 79

Fax :

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2019			30/09/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	8 800		8 800	
	Constructions	96 192	4 442	91 750	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	908	219	688	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	100 980		100 980	980	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	7 152		7 152	7 152	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	214 031	4 661	209 370	8 132
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	19 824		19 824	2 000
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	36 041		36 041	115 198
	Autres créances	359 375		359 375	56 945
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	208 186		208 186	534 115	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	900		900	
	TOTAL (III)	624 326		624 326	708 258
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	838 357	4 661	833 696	716 390

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	01/10/2017 30/09/2018	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	209 370	<i>25,11</i>	8 132	<i>1,14</i>	201 238	<i>N/S</i>
Terrains	8 800	<i>1,06</i>			8 800	
TERRAINS BATIS	8 800	<i>1,06</i>			8 800	
Constructions	91 750	<i>11,01</i>			91 750	
CONSTR. SUR SOL PROPRE	79 200	<i>9,50</i>			79 200	
INSTALLATIONS-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS	16 992	<i>2,04</i>			16 992	
AMORT. DES CONSTR. SOL PROPRE	(3 089)	<i>-0,37</i>			(3 089)	
AMORT. INST-AGENCTS-AMENAGEMENTS	(1 353)	<i>-0,16</i>			(1 353)	
Installations techniques, matériel et outillage	688	<i>0,08</i>			688	
MATERIEL INDUSTRIEL	908	<i>0,11</i>			908	
AMORT. DU MATERIEL INDUSTRIEL	(219)	<i>-0,03</i>			(219)	
Autres participations	100 980	<i>12,11</i>	980	<i>0,14</i>	100 000	<i>N/S</i>
PARTS SOCIALES SNC DUMI 1			700	<i>0,10</i>	(700)	<i>-100,00</i>
PARTS SOCIALES SNC DUMI 2	980	<i>0,12</i>	980	<i>0,14</i>		
PARTS SOCIALES ALPHA PROMOTION	100 000	<i>11,99</i>			100 000	
PROV. DEP. PARTS SOCIALES			(700)	<i>-0,10</i>	700	<i>100,00</i>
Autres titres immobilisés	7 152	<i>0,86</i>	7 152	<i>1,00</i>		
PARTS SOCIALES BPA	7 152	<i>0,86</i>	7 152	<i>1,00</i>		
TOTAL III - Actif Circulant NET	624 326	<i>74,89</i>	708 258	<i>98,86</i>	(83 932)	<i>-11,85</i>
Matières premières, approvisionnements	19 824	<i>2,38</i>	2 000	<i>0,28</i>	17 824	<i>891,22</i>
FOURNITURES POUR TRAVAUX	19 824	<i>2,38</i>	2 000	<i>0,28</i>	17 824	<i>891,22</i>
Créances clients et comptes rattachés	36 041	<i>4,32</i>	115 198	<i>16,08</i>	(79 157)	<i>-68,71</i>
Collectif clients débiteurs	3 041	<i>0,36</i>	89 471	<i>12,49</i>	(86 431)	<i>-96,60</i>
CLIENTS - FACTURES A ET ABLIR	33 000	<i>3,96</i>	25 727	<i>3,59</i>	7 273	<i>28,27</i>
Autres créances	359 375	<i>43,11</i>	56 945	<i>7,95</i>	302 429	<i>531,09</i>
Collectif fournisseurs débiteurs	1 545	<i>0,19</i>	3 000	<i>0,42</i>	(1 455)	<i>-48,50</i>
ÉTAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE			416	<i>0,06</i>	(416)	<i>-100,00</i>
TVA SUR IMMOBILISATIONS	3 184	<i>0,38</i>			3 184	
TVA DED TAUX NORMAL	505	<i>0,06</i>	95	<i>0,01</i>	409	<i>429,06</i>
TVA AUTOLIQUIDATION	12 123	<i>1,45</i>	21 180	<i>2,96</i>	(9 056)	<i>-42,76</i>
CREDIT DE TVA A REPORTER	899	<i>0,11</i>	621	<i>0,09</i>	278	<i>44,77</i>
TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	898	<i>0,11</i>	243	<i>0,03</i>	655	<i>269,94</i>
TVA SUR AVOIRS A ET ABLIR	6 038	<i>0,72</i>			6 038	
SNC DUMI 2	41 195	<i>4,94</i>			41 195	
SARL ALPHA PROMOTION	222 184	<i>26,65</i>			222 184	
SCCV BAUD projet Cluses			10 980	<i>1,53</i>	(10 980)	<i>-100,00</i>
SCCV PROSTMISITI-DUTAR-MURAT			8 532	<i>1,19</i>	(8 532)	<i>-100,00</i>
ALPHA PROMOTION			11 300	<i>1,58</i>	(11 300)	<i>-100,00</i>
DM IMMO	706	<i>0,08</i>			706	
SCP EXBRAYAT-ACQ.LOCAL LA ROCH	813	<i>0,10</i>			813	
NICO-ELEC	465	<i>0,06</i>			465	
REL.NOTAIRE-BILLERAIT MICHEL			182	<i>0,03</i>	(182)	<i>-100,00</i>
SCI CHAMILLE	68 765	<i>8,25</i>			68 765	
ACHAT TOPRAKCI			341	<i>0,05</i>	(341)	<i>-100,00</i>
VENTES LES SOURCES	56	<i>0,01</i>	56	<i>0,01</i>		
Disponibilités	208 186	<i>24,97</i>	534 115	<i>74,56</i>	(325 929)	<i>-61,02</i>
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	108 094	<i>12,97</i>	534 115	<i>74,56</i>	(426 021)	<i>-79,76</i>

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/10/2018		01/10/2017		Variations	
	30/09/2019	12 mois	30/09/2018	12 mois		%
BP OPTIPLUS	100 015	12,00			100 015	
INT. COURUS A RECEVOIR	77	0,01			77	
Charges constatées d'avance	900	0,11			900	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	900	0,11			900	
TOTAL DU BILAN ACTIF	833 696	100,00	716 390	100,00	117 306	16,37

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

		30/09/2019	30/09/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 200	6 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	18 480	18 480
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	620	620
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	218 054	216 207
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	204 483	1 847
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	447 837	243 354
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	240	107
	Emprunts et dettes financières divers	69 960	240 383
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 718	196 954
	Dettes fiscales et sociales	145 716	35 155
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80 000		
Autres dettes	36 226	437	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	385 860	473 036
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	833 696	716 390
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	204 482,71	1 847,40
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	385 860	473 036
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	240	107

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/10/2018		01/10/2017		Variations	
	30/09/2019	12 mois	30/09/2018	12 mois		%
TOTAL I- Capitaux propres	447 837	53,72	243 354	33,97	204 483	84,03
Capital Social ou individuel	6 200	0,74	6 200	0,87		
CAPITAL SOUSCRIT- APPELE VERSE	6 200	0,74	6 200	0,87		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 480	2,22	18 480	2,58		
PRIME D'EMISSION	18 480	2,22	18 480	2,58		
Réserve légale	620	0,07	620	0,09		
RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	620	0,07	620	0,09		
Autres réserves	218 054	26,16	216 207	30,18	1 847	0,85
AUTRES RESERVES	218 054	26,16	216 207	30,18	1 847	0,85
Résultat de l'exercice	204 483	24,53	1 847	0,26	202 635	N/S
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	385 860	46,28	473 036	66,03	(87 177)	-18,43
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	240	0,03	107	0,01	133	123,72
INT. COURUS SUR CONCOURS BANCA	240	0,03	107	0,01	133	123,72
Emprunts et dettes financières divers	69 960	8,39	240 383	33,55	(170 423)	-70,90
SNC DUMI 2			170 407	23,79	(170 407)	-100,00
SNC DUMI 1			700	0,10	(700)	-100,00
CPT CT MISITI NICOLAS	1 140	0,14	456	0,06	684	150,12
CPT CT CHARLOTTE	44 250	5,31	44 250	6,18		
CPT CT JEREMY	24 570	2,95	24 570	3,43		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 718	6,44	196 954	27,49	(143 236)	-72,73
Collectif fournisseurs créditeurs	48 101	5,77	60 497	8,44	(12 396)	-20,49
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	5 616	0,67	136 457	19,05	(130 841)	-95,88
Dettes fiscales et sociales	145 716	17,48	35 155	4,91	110 561	314,50
ÉTAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	113 334	13,59			113 334	
TVA AUTOLIQUEE	12 623	1,51	21 180	2,96	(8 557)	-40,40
TVA A DECAISSER			3 410	0,48	(3 410)	-100,00
TVA COLLECTEE 20%	13 015	1,56	1 124	0,16	11 891	N/S
TVA COLLECTEE 10%	283	0,03	6 884	0,96	(6 601)	-95,89
TVA SUR FACTURES A ETABLIR	5 500	0,66	2 339	0,33	3 161	135,16
ETAT- CHARGES A PAYER	962	0,12	218	0,03	743	340,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80 000	9,60			80 000	
VERSEMENTS CAPITAL ALPHA PROM A EFFECT	80 000	9,60			80 000	
Autres dettes	36 226	4,35	437	0,06	35 788	N/S
CLIENTS RRR A ACCORDER ET AUTR	36 226	4,35			36 226	
NICO-ELEC			437	0,06	(437)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	833 696	100,00	716 390	100,00	117 306	16,37

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	104 306		104 306	265 741
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	104 306		104 306	265 741
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			1	16
Total des produits d'exploitation (1)				104 307	265 757
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			42 028 (17 824)	6 792 (2 000)
	Autres achats et charges externes			89 729	237 720
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 363	355
	Salaires et traitements			44 012	20 000
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			4 661	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			847	
Total des charges d'exploitation (2)				169 817	262 867
RESULTAT D'EXPLOITATION				(65 510)	2 890

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		(65 510)	2 890
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	406 759	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	205	107
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	700	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	407 664	107
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		700
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		700
RESULTAT FINANCIER		407 664	(593)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		342 155	2 297
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	23 638	
	Sur opérations en capital	700	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	24 338	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(24 338)	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		113 334	450
TOTAL DES PRODUITS		511 971	265 864
TOTAL DES CHARGES		307 489	264 017
RESULTAT DE L'EXERCICE		204 483	1 847

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	01/10/2017 30/09/2018	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	104 307	100,00	265 757	100,01	(161 450)	-60,75
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens	104 306	100,00	265 741	100,00	(161 435)	-60,75
Production vendue Biens FRANCE	104 306	100,00	263 362	99,10	(159 056)	-60,39
TRAVAUX DUMI	42 300	40,55	7 054	2,65	35 246	499,63
TRAVAUX TAUX NORMAL	11 671	11,19			11 671	
TRAVAUX TAUX REDUIT 10%	50 335	48,26	256 308	96,45	(205 973)	-80,36
Production vendue Biens EXPORT			2 379	0,90	(2 379)	-100,00
TRAVAUX SOUS-TRAITANCE			2 379	0,90	(2 379)	-100,00
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires	104 306	100,00	265 741	100,00	(161 435)	-60,75
Autres produits d'exploitation	1		16	0,01	(15)	-94,44
PRODUITS DIVERS DE GESTIO	1		16	0,01	(15)	-94,44
Total des charges d'exploitation	169 817	162,81	262 867	98,92	(93 050)	-35,40
Achats de matières premières et autres appro.	42 028	40,29	6 792	2,56	35 236	518,79
FOURNITURES TRAVAUX	20 993	20,13	370	0,14	20 623	N/S
TRAVAUX LA ROCHE	21 036	20,17	6 422	2,42	14 614	227,56
Variation de stocks approvisionnements	(17 824)	-17,09	(2 000)	-0,75	(15 824)	-791,22
VAR. STOCKS DE MATIERES PREMIE	(17 824)	-17,09	(2 000)	-0,75	(15 824)	-791,22
Autres achats et charges externes	89 729	86,02	237 720	89,46	(147 990)	-62,25
TRAV.SOUS TRAITANCE LA ROCHE	75 332	72,22	225 888	85,00	(150 556)	-66,65
ELECTRICITE	868	0,83			868	
PETIT MATERIEL OUTILLAGES	424	0,41			424	
FOURNITURES ADMINISTRATIV			50	0,02	(50)	-100,00
LOCATION MATERIEL	88	0,08			88	
CHGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	97	0,09			97	
MULTIRISQUES, RESPONSABIL	1 140	1,09	358	0,13	781	218,13
HONORAIRES JURIDIQUES	607	0,58	597	0,22	10	1,68
HONORAIRES EXP-COMPTABLES	2 548	2,44	2 606	0,98	(58)	-2,23
AUTRES HONOS (NOTAIRES/ARCHI)	2 062	1,98	960	0,36	1 102	114,71
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	426	0,41	285	0,11	141	49,61
VOYAGES, DEPL. ET FRAIS MISSIO	4 658	4,47	6 343	2,39	(1 685)	-26,56
AFFRANCHISSEMENTS	5	0,01			5	
TELEPHONE ET FAX	545	0,52			545	
FRAIS BANCAIRES	929	0,89	632	0,24	297	47,09
Impôts, taxes et versements assimilés	6 363	6,10	355	0,13	6 008	N/S
CFE CVAE	413	0,40	355	0,13	58	16,34
TAXES FONCIERES	740	0,71			740	
DROITS D'ENREGISTREMENT/TIMBRE	5 210	4,99			5 210	
Salaires et traitements	44 012	42,20	20 000	7,53	24 012	120,06
REMUNERATION GERANCE MAJO	33 000	31,64	20 000	7,53	13 000	65,00
RSI GERANT MAJORITAIRE	11 012	10,56			11 012	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	01/10/2017 30/09/2018	12 mois	Variations	%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	4 661	<i>4,47</i>			4 661	
DAP IMMOS CORPORELLES	4 661	<i>4,47</i>			4 661	
Autres charges de gestion courante	847	<i>0,81</i>			847	<i>N/S</i>
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRA	847	<i>0,81</i>			847	
CHARGES DIVERSES DE GESTION	1					<i>2,04</i>
Résultat d'exploitation	(65 510)	<i>-62,81</i>	2 890	<i>1,09</i>	(68 400)	<i>N/S</i>
Total des produits financiers	407 664	<i>390,83</i>	107	<i>0,04</i>	407 557	<i>N/S</i>
Produits financiers de participations	406 759	<i>389,97</i>			406 759	
REVENUS DES TITRES DE PAR	406 759	<i>389,97</i>			406 759	
Autres intérêts et produits assimilés	205	<i>0,20</i>	107	<i>0,04</i>	98	<i>91,06</i>
REVENUS DES CREANCES DIVERSES	6	<i>0,01</i>	107	<i>0,04</i>	(101)	<i>-94,38</i>
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES	107	<i>0,10</i>			107	
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	92	<i>0,09</i>			92	
Reprises sur provisions & transferts de charges	700	<i>0,67</i>			700	
REP. PROV. DEP. IMMOS FINANCIERE	700	<i>0,67</i>			700	
Total des charges financières			700	<i>0,26</i>	(700)	<i>-100,00</i>
Dotations financières aux amort. et provisions			700	<i>0,26</i>	(700)	<i>-100,00</i>
DAP DEPR. IMMOS FINANCIERES			700	<i>0,26</i>	(700)	<i>-100,00</i>
Résultat financier	407 664	<i>390,83</i>	(593)	<i>-0,22</i>	408 257	<i>N/S</i>
Résultat courant avant impôts	342 155	<i>328,03</i>	2 297	<i>0,86</i>	339 857	<i>N/S</i>
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	24 338	<i>23,33</i>			24 338	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	23 638	<i>22,66</i>			23 638	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 638	<i>22,66</i>			23 638	
Charges exceptionnelles sur opération en capital	700	<i>0,67</i>			700	
VNC SUR IMMOS FINANCIERES	700	<i>0,67</i>			700	
Résultat exceptionnel	(24 338)	<i>-23,33</i>			(24 338)	
Impôts sur les bénéfices	113 334	<i>108,66</i>	450	<i>0,17</i>	112 884	<i>N/S</i>
IMPOT SOCIETE	113 334	<i>108,66</i>	450	<i>0,17</i>	112 884	<i>N/S</i>
Résultat de l'exercice	204 483	<i>196,04</i>	1 847	<i>0,70</i>	202 635	<i>N/S</i>